



BULLETIN D'INSCRIPTION

LE CONTENTIEUX CONTRACTUEL

IMPLIQUANT LA COMPLIANCE :

ASPECTS PROCÉDURAUX ET JURIDICTIONNELS

29 MAI 2026

Sous la direction scientifique de

Thibault GOUJON-BETHAN, Professeur à l'Université Jean Moulin
Lyon 3, Directeur du Centre Patrimoine, contrats et procédure civile, Équipe
Louis Josserand

Marie-Anne FRISON-ROCHE, Professeure de Droit de la Régulation et de la
Compliance, Directrice du Journal of Regulation & Compliance (JoRC) et de
l'École européenne et de la Compliance (EeRC)

Mme

M.

Professionnel

Enseignant-chercheur

Etudiant/Doctorant

Présentiel

Distanciel

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone : Fax :

Courriel : @

DROITS D'INSCRIPTION

Gratuit pour les enseignants-chercheurs, les magistrats, les élèves-avocats et les étudiants (sur justificatif)

100€ TTC (soit 90,91€ HT)

MODES DE RÈGLEMENT

Virement (bien préciser l'objet du virement : **29052026_ELJ**)

N° SIRET : 19 69 243 77 00282

N° compte : 10071-69000-00001004334-60

BIC : TRPUFRP1

IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0433 460

Bulletin à retourner avec le **justificatif de virement uniquement** à l'adresse mail : edprive@univ-lyon3.fr

Signature du donneur d'ordre et cachet de l'entreprise OBLIGATOIRE

Si votre service comptable exige une facture acquittée ou une facture avec la référence d'un bon de commande, merci de remplir les champs ci-dessous :

Adresse du donneur d'ordre (si différente du participant)

Nom ou raison sociale :
Nature juridique :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Courriel : @

N° SIRET :
.....

(champ obligatoire pour la France)

N° TVA intra-communautaire :
.....
(champ obligatoire pour l'étranger)

Adresse du service de facturation (si différente du donneur d'ordre)

Nom ou raison sociale
Nature juridique
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone
Courriel : @

N°BON DE COMMANDE à référencer sur la facture pour les entreprises qui l'exigent :

.....

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation ».